

Compte rendu de la réunion publique du 10 juin 2025

La réunion a permis l'accueil de 20 personnes du public et a duré 1 heure 15.

L'adjoint au maire a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue au public, et a rappelé l'objet du projet présenté lors de l'exposé.

Le commissaire enquêteur, a rappelé quel était son rôle, sa déontologie, son impartialité, et a exposé le déroulement de la consultation du publique. Il a présenté le calendrier de l'enquête, et a rappelé notamment les dates de la prochaine réunion et de la prochaine permanence. Il a souligné le fait que le contenu du site internet de la consultation allait être évolutif en raison du versement de nouveaux documents (avis réglementairement requis, observations du public, dont celles du registre papier et celles reçues par courrier, réponses de la commune aux avis et observations, éventuels compléments de dossier). La planche de présentation du déroulement de la consultation est jointe à ce compte rendu.

Le bureau d'étude a présenté le projet, en s'appuyant sur les planches de présentation jointes à ce compte rendu.

Durant l'exposé, des questions ont été posées et des réponses apportées :

- Quel est le but des bassins ?
Réponse : diminuer le risque inondation en aval des bassins par atténuation de l'effet des écoulements d'eau après l'ouvrage, en captant une partie de ces écoulements provenant du canal pour le bassin de rétention (BR) du Cimetière, et du vallon et du canal pour le BR des Tours. La vidange des bassins s'opère par infiltration partielle, et essentiellement via un rejet différé, que l'on appelle débit de fuite.
Le temps de vidange du BR du Cimetière sera de 6h, et celui du BR des Tours de 10h. Ces temps d'infiltration sont nettement inférieurs à ce que demandent les services de l'Etat, à savoir une vidange exigée en 48h maximum.
Les deux bassins seront donc à sec quelques heures après la pluie. Le site ne sera donc pas propice à la présence de moustiques.
- Quelle sera la durée des travaux ?
Réponse : 6 mois de travaux et 1 mois à 1 mois et demi de préparation du chantier pour les deux ouvrages.
- Y aura-t-il de gros engins mis en œuvre sur le chantier ?
Réponse : oui.
- Le propriétaire de la maison attenante au projet de bassin de rétention du Cimetière spécifie que son mur de limite de propriété, avec la servitude de passage qui sera empruntée par les engins pour créer l'ouvrage, n'est qu'un petit muret et que ce n'est pas un mur de soutènement. Il faudra donc prendre en compte cette spécificité lors des travaux.
- Y aura-t-il beaucoup de noria de camions, notamment pour l'enlèvement des terres ?
Réponse : il y aura des norias pour l'enlèvement des terres de déblai car le volume des terres

de déblai est plus important que le volume des remblais constituant les merlons. L'étude géotechnique a cependant conclu qu'une partie des déblais sera réutilisée sur le chantier pour faire le remblai : cela limitera en partie le trafic des engins.

- A qui appartient le/les vallon(s) ? Réponse : le vallon appartient à chaque propriétaire dont la parcelle est collée au vallon, et ce, jusqu'à la limite de la moitié du vallon. La limite est donc dans le fond du vallon, divisant ainsi à part égale la partie droite et la partie gauche du vallon.
- Il est signalé qu'il y a une source au nord du bassin du Cimetière. Cette source sera-t-elle captée par le bassin ? Réponse : non.
- Y aura-t-il des travaux en amont de l'ouvrage, plus haut sur le bassin versant ? Réponse : non.
- Le pont situé sur l'avenue de Grasse est-il plus haut ou plus bas, altimétriquement parlant, que le projet du BR des Tours ? Réponse : bien plus haut.
- Quelle est l'orientation du dénivelé sur le site du bassin de rétention des Tours ? Réponse : est-ouest.
- Il existe un autre bassin à proximité du bassin de rétention des Tours, quel est sa fonction ? Réponse : cet ouvrage est un bassin dessableur, il n'a donc pas la même fonction d'un bassin de rétention.
- Il est posé une question sur la constitution des talus, notamment sur la terre végétale, quel est son usage ? Réponse : la terre végétale est propice à la végétalisation, elle sera mise de côté pour être replacée au-dessus de la terre argileuse des talus afin qu'ils soient végétalisés, et ainsi bien tenus.
- Quel est le niveau d'atténuation des ruissellements ? Réponse : la hauteur des ruissellements est atténuée de 2 à 5 cm pour une crue décennale.
- Dans le secteur du bassin des Tours il y a un petit canal orienté est-ouest, le bassin aura-t-il une action vis-à-vis de ce canal ? Réponse : oui, le canal sera capté par le bassin. L'aménagement qui conduira ce canal dans le bassin sera réalisé uniquement sur l'emprise communale, en aucun cas sur des parcelles privées.
- Où se situe, en termes d'emprise, le bassin versant du vallon des Tours, sur lequel seront réalisés ces ouvrages ? Réponse : la confluence hydraulique de ces deux ouvrages se situe sur l'avenue Charles de Gaulles et s'achemine vers le canal des Incapis, dans le secteur du Pissadou dei Ais.
- Un membre du public intervient en spécifiant qu'un petit bassin peut avoir un impact considérable à l'aval. Ce monsieur avait auparavant en amont de sa parcelle un terrain vague

qui faisait office de petite zone de rétention. Désormais la parcelle est imperméabilisée par un projet immobilier, et il indique être aujourd'hui inondé depuis la réalisation de ce projet immobilier. Donc il soulève avec bienveillance l'importance de la multiplication de petits ouvrages hydrauliques.

- Qui a la charge de l'entretien des vallons ? Réponse : les propriétaires des parcelles contiguës.
- Pourquoi il y a un trait bleu débordant sur les propriétés (sur les maisons) sur le plan des bassins (voir planche de présentation). Réponse : cela correspond au périmètre élargi d'analyse des impacts immédiats du projet sur la faune et la flore.
- Quel est le rôle du bassin du Crédit agricole situé non loin du secteur ? Réponse : ce bassin à la même fonction d'atténuation des écoulements. C'est un bassin « d'opportunité », c'est-à-dire que le terrain qui était sans usage a été mise à profit pour réaliser un petit bassin contribuant aussi à limiter les effets de crues.
- Quel est le volume du BR du Crédit Agricole ? Réponse : 3 800 m³ environ.
- Avez-vous des projets hydrauliques au Malmont ? Réponse : oui, mais ils sont encore au stade projet et se situent pour la plupart en terrain privé, ce qui complexifie grandement la procédure, déjà longue sur le volet réglementaire et environnemental.
- Une question est posée sur la responsabilité de l'entretien de la zone de marécage près de la route de Lorgues/Flayosc. Réponse : le conseil départemental est responsable de l'entretien de cette zone.
- Une question est posée sur la hauteur du bassin du cimetière et le niveau de son creusement. Réponse : le bassin a une profondeur de 1,7 m et la digue dépasse de 0,3 m. La hauteur totale de la digue est donc de 2 m. Le creusement n'est pas réalisé en dessous du niveau naturel du vallon, afin de permettre le rejet naturel dans celui-ci.
- Comment cela se peut-il que le BR des Tours ne fasse que maximum 2 m de hauteur alors que la pente de la parcelle est-ouest est très importante ? Réponse : la topographie pentue de la parcelle impose que ce projet soit constitué par deux bassins de rétention en cascade. Cela permet d'éviter un seul ouvrage qui serait de plus de 2 m de haut.
- Le BR des Tours sera-t-il loin de ma propriété qui est située coté est de l'ouvrage ? Réponse : Oui, il sera situé à 5m environ, voire plus, suivant où l'on se situe sur votre parcelle.

Pour schématiser

Phase d'examen et de consultation



Ville de Draguignan

En synthèse

Phase d'examen et de consultation

4 consultations

1 Consultation "administrative" (services « contributeurs »)

2 Consultation services – organismes – instances (= entités) dont l'avis est requis réglementairement

3 Consultation des collectivités territoriales concernées

4 Consultation du public parallélisée

Saisine des entités (dont l'autorité environnementale si EE) pour les avis requis réglementairement + collectivités territoriales

3 mois

3 semaines

Délai max. pour rendre le rapport et les conclusions motivées

2 semaines

2 semaines

2 semaines

3/06

10/06

1/09

3/09

24/09

Avis de consultation

Délai max. pour réunion d'ouverture

Délai max. pour réunion de clôture



Début de la consultation du public

Fin de la consultation du public

Versement sur le site Internet de la consultation :

- des avis des services / organismes / instances = entités (dont l'autorité environnementale si concernée) dans les cas où l'avis est requis réglementairement
- des collectivités territoriales (dont les conseils municipaux) concernées
- des observations / propositions du public
- des réponses du pétitionnaire



Possible AP de rejet durant cette phase

Projet MOE réalisation bassins EP à Draguignan (83)

Réunion publique – DAE BV des Tours

10/06/2025



Ville de Draguignan

Financé
par

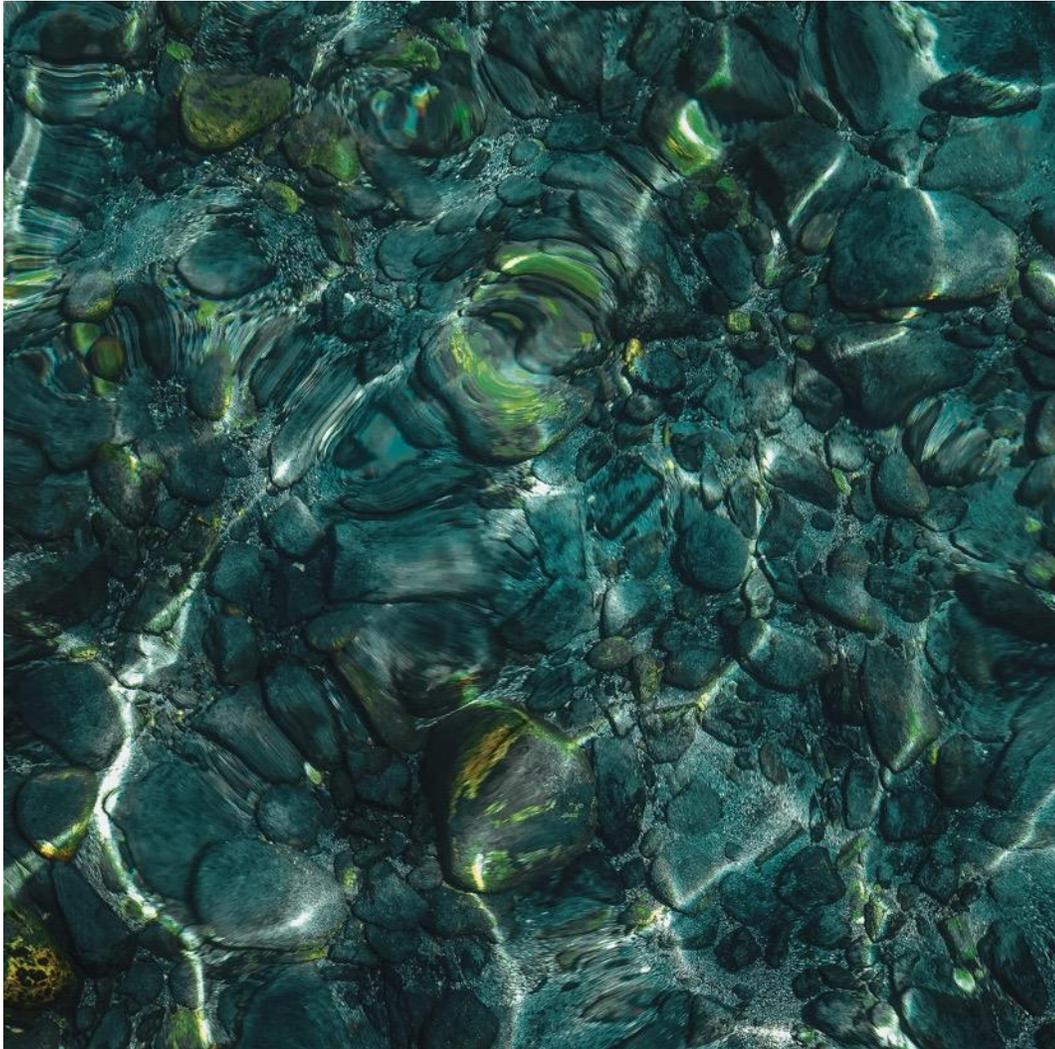


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

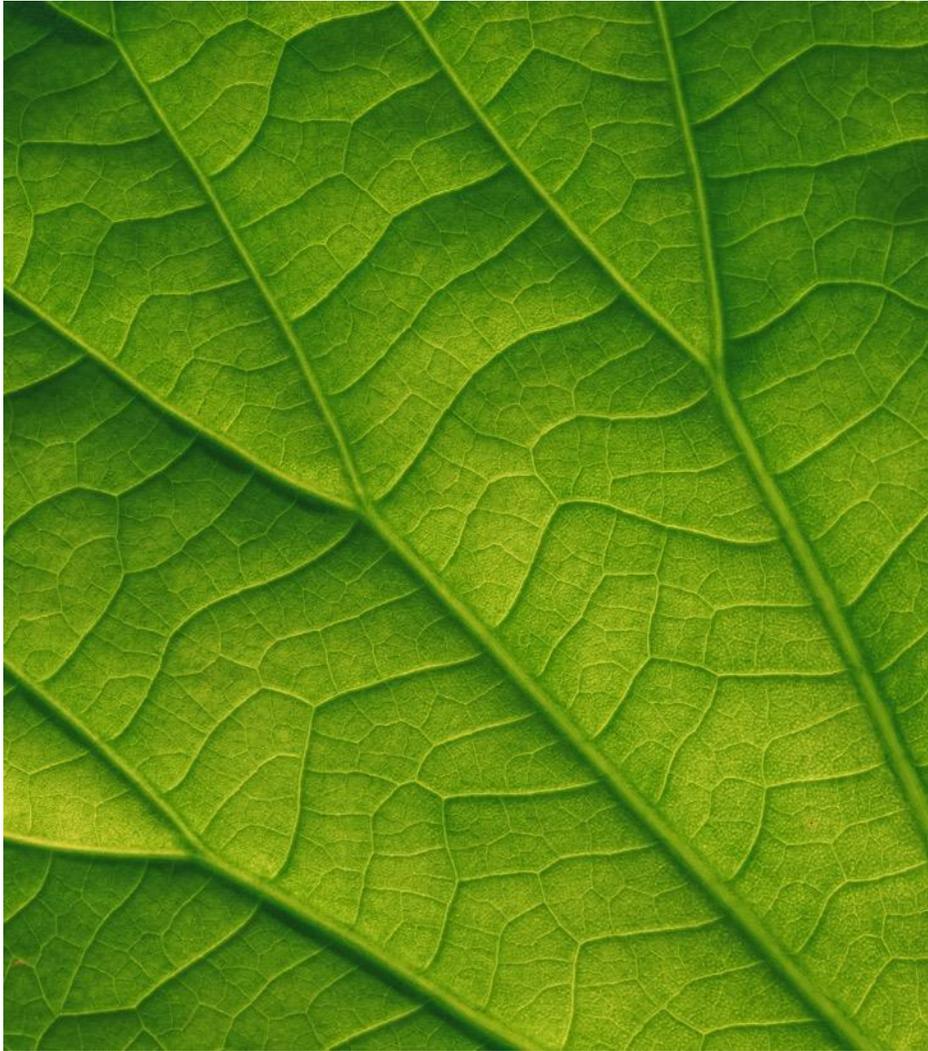
 **INGÉROP**
Inventons demain

 **Actierra**
au service du vivant



Sommaire

1. Rappel de la mission
2. Planning et avancement du projet
3. Présentation des dossiers réglementaires
4. Questions



1.

Rappel de la mission

MOE réalisation bassins EP Draguignan

1. Rappel de la mission

Réalisation de 4 bassins de rétention pour lutte contre le risque d'inondation par ruissellement (Objectif de l'action 52 B-1 du PAPI).

Action qui concerne l'Est de Draguignan :

❑ 02 bassins de rétention sur le BV du vallon des Tours :

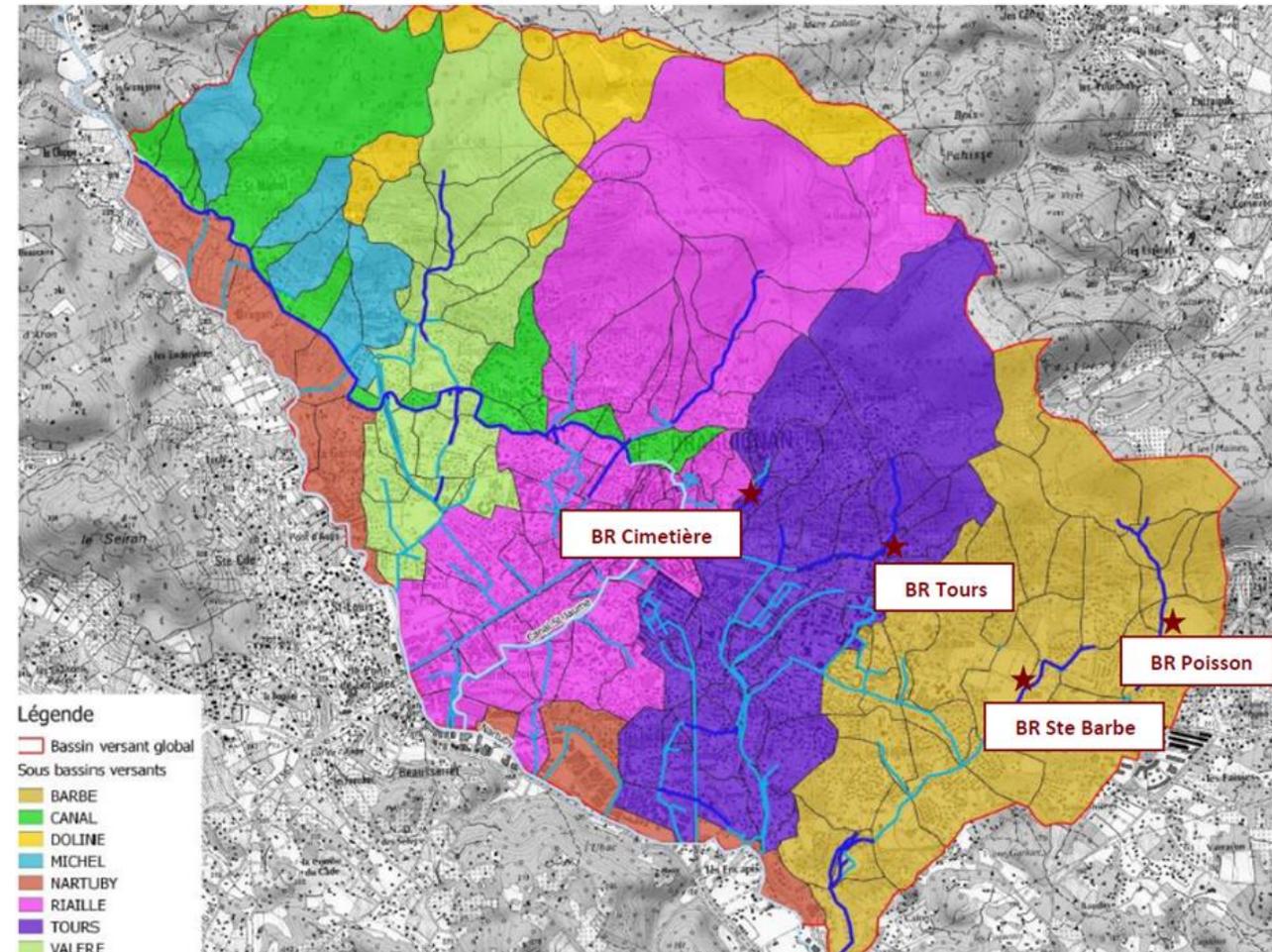
✓ BR du Cimetière : 700 m³,

✓ BR des Tours : 2 500 m³.

❑ 02 bassins de rétention sur le BV de Sainte Barbe :

✓ BR Poisson : 14 000 m³,

✓ BR Sainte Barbe : 18 600 m³.



7 442 700 €

Montant fiche action

472 400 €

acquisition foncière

689 000 €

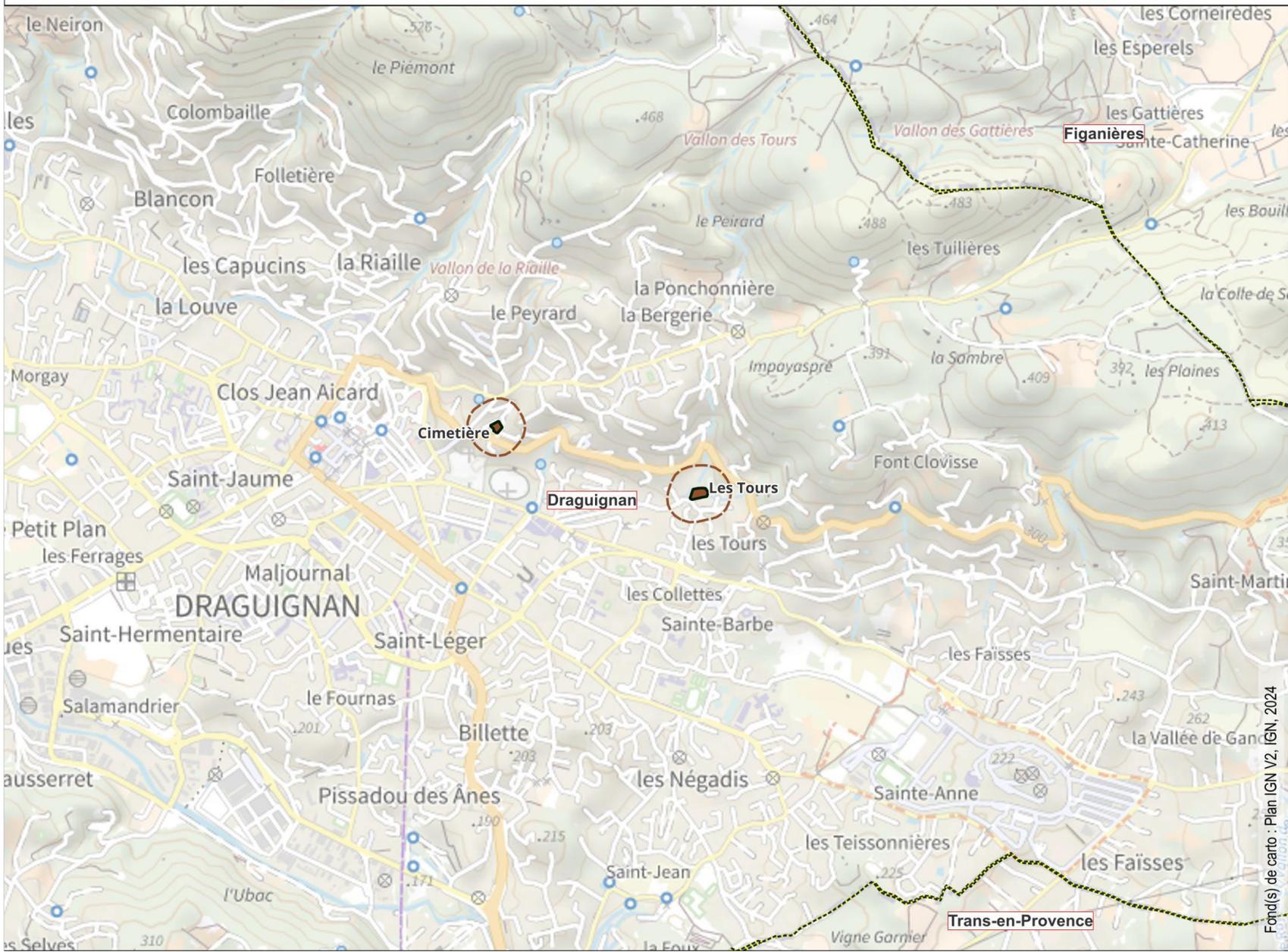
études

6 281 000 €

travaux

Plan de situation du projet au 1/25 000

Légende



- Limites communales (BD TOPO, IGN, 2022)
- Emprise des bassins de rétention
- Zone d'étude (100 m)



Fond(s) de carto : Plan IGN V2, IGN, 2024

4/2024
Lambert 93



Ingérop - 2024



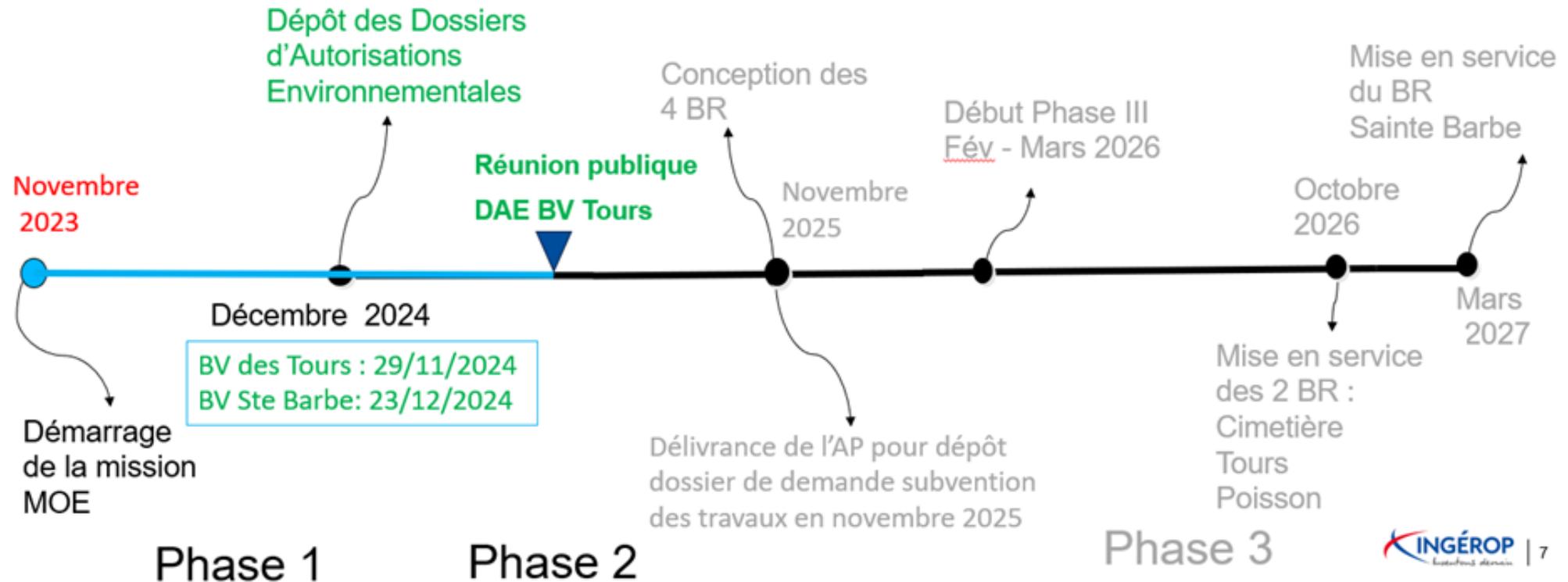
2.

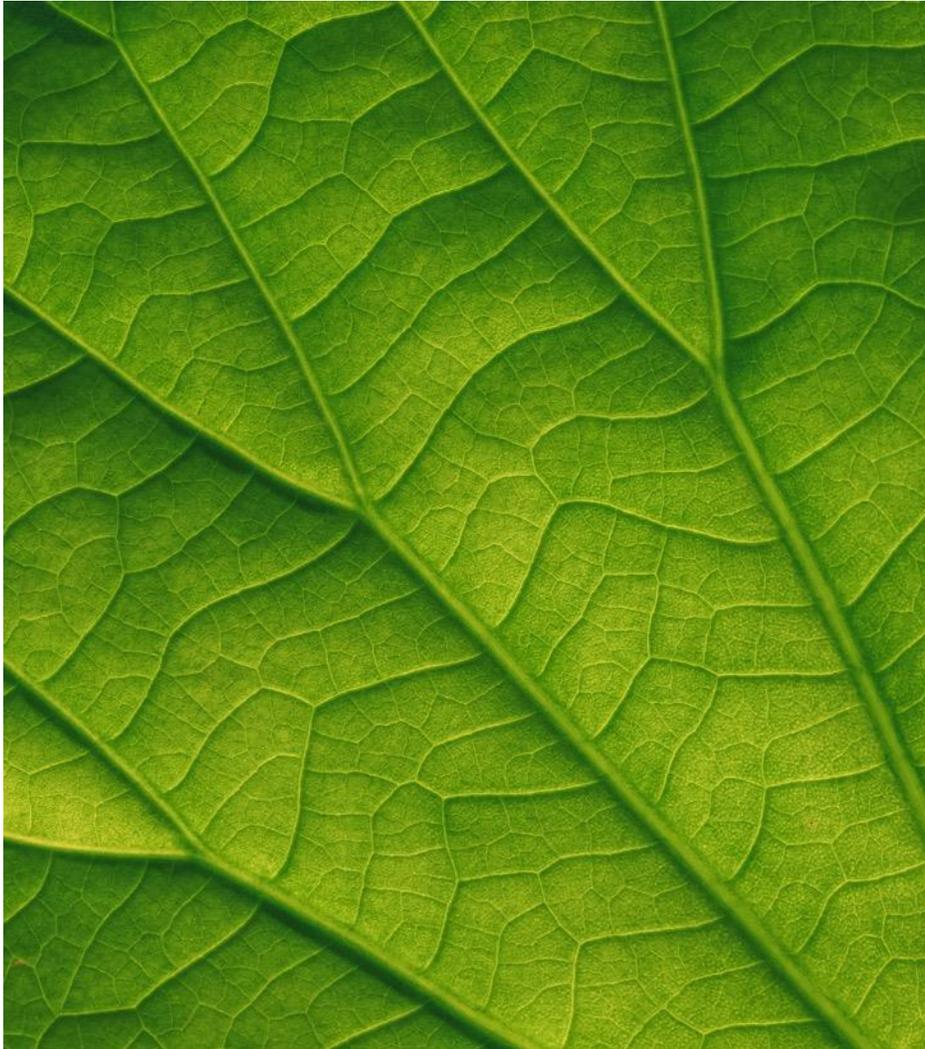
Planning général et avancement du projet

MOE réalisation bassins EP Draguignan

2. Planning général et avancement du projet

- ❑ Phase I : Volet pré-opérationnel : Volet réglementaire : Dossiers d'autorisation environnementale,
- ❑ Phase II : Conception : 8,5 mois (Début effectif en mars 2025, jusqu'en octobre 2025.)
- ❑ Phase III : Phase Travaux : Début des travaux en fin janvier 2026 (soit 6 mois plus tôt que prévu, au lieu de fin juin 2026)





3.

Présentation des dossiers réglementaires déposés

MOE réalisation bassins EP Draguignan

Présentation des dossiers règlementaires

Bassin Versant des Tours :

- Dépôt et retour de la demande d'examen au cas par cas : le 16 juin 2024 et AP de non-soumission à évaluation environnementale du 15 juillet 2024,
- Dépôt du dossier d'autorisation environnementale – Dossier Loi sur l'eau : le 25 novembre 2024 avec les pièces suivantes :
 - Pièce A : Présentation non technique,
 - Pièce B : Description du projet,
 - Pièce C : Étude d'incidence, annexes et résumé non technique,
 - Pièce D : Éléments graphiques, plans et cartes,
 - Pièce E : Maitrise foncière.

MOE réalisation bassins EP Draguignan

Présentation des dossiers règlementaires déposés

Partie DLE et étude hydraulique et de faisabilité

Rappel des rubriques concernés par le projet BV des Tours :

Rubrique	Intitulé	Projet
2.1.5.0	Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A). 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Le projet intercepte pour le bassin de Cimetière un bassin versant extérieur de 30 ha et pour le bassin des Tours un bassin versant de 150 ha . → Autorisation
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).	Le projet prévoit des travaux liés à la réalisation des déversoirs d'alimentation et de surverses des bassins de rétention des eaux des vallons sur une longueur totale de 18 mètres , ce qui pourrait modifier le profil en long ou le profil en travers du vallon. → Déclaration

2.1.5.0 en Autorisation et 3.1.2.0 en déclaration

Le BV des Tours n'est pas concerné par les 3.2.5.0 et 3.2.6.0 : les volumes des bassins sont inférieurs à 50 000 m³ et leur hauteur est inférieure à 5 m.

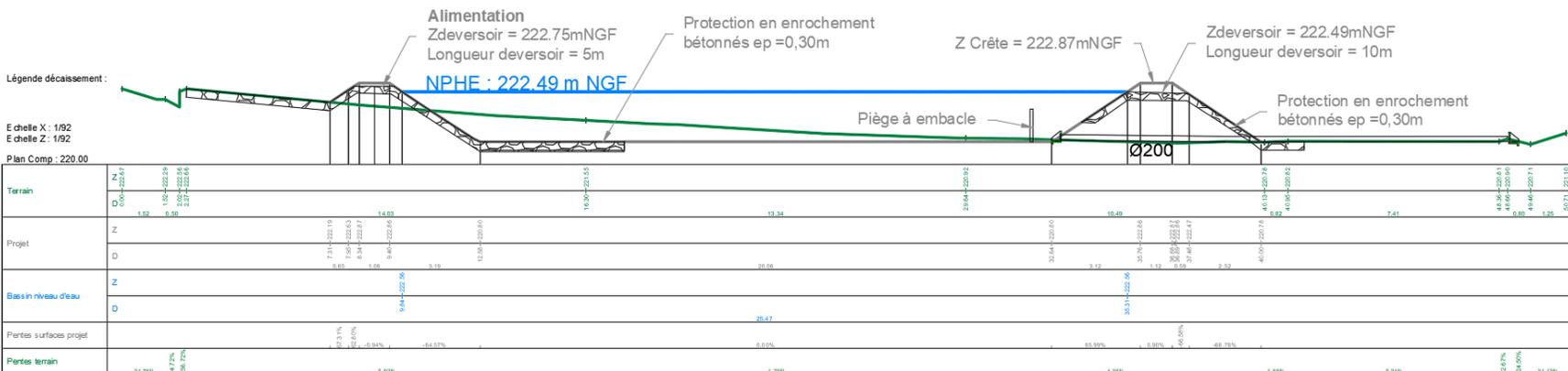
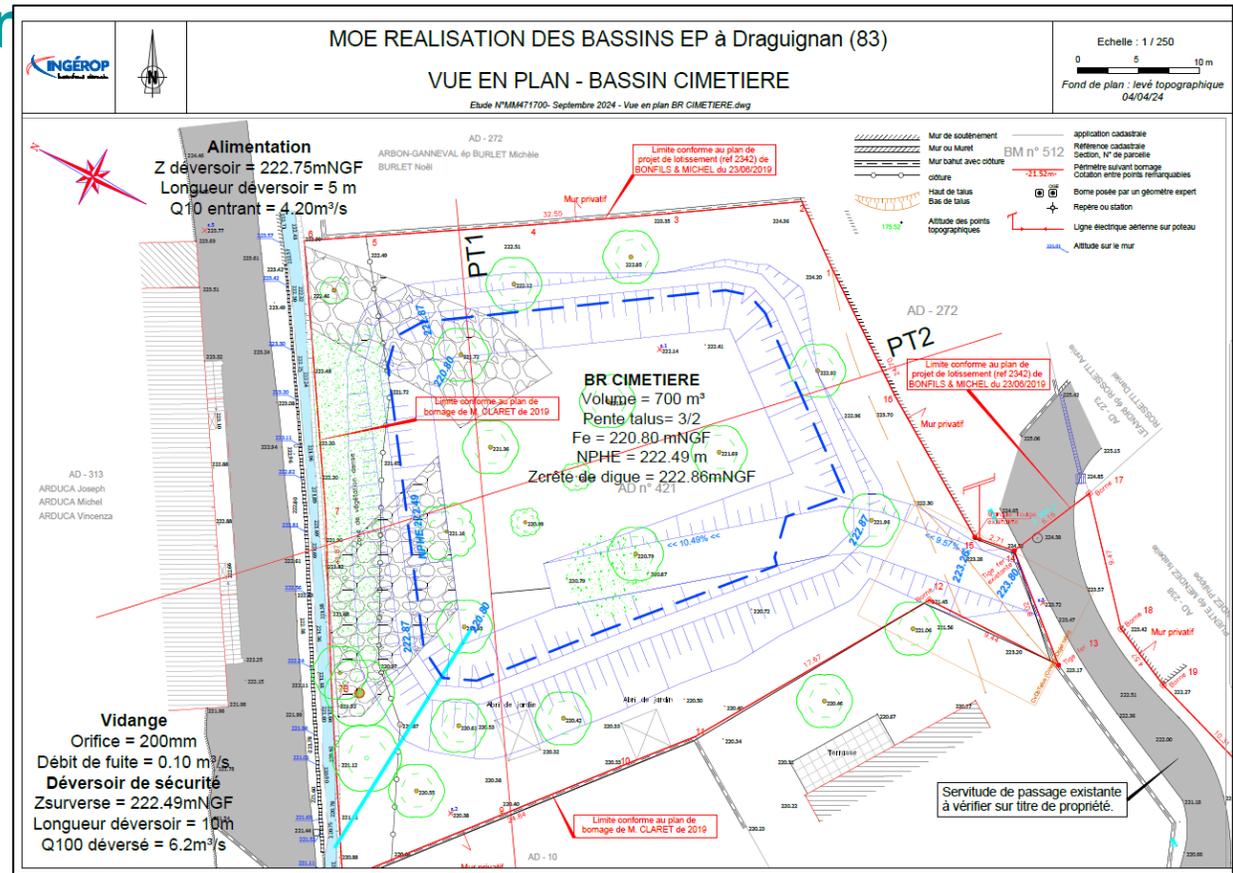
MOE réalisation bassins EP Draguignan

Présentation des dossiers règlementaires

Partie Etudes Hydrauliques et de faisabilité:

Bassin Versant des Tours: BR Cimetière

- Emprise du bassin : 0,095 ha,
- Bassin écrêteur de crue en terre,
- Volume total = 700 m³,
- Profondeur du bassin = 1,70 m + 0,30 m de revanche
- Fonctionnement en dérivation,
- Vidange par débit de fuite et par infiltration en < 48h,
- Fruit des talus : 3/2,
- Déversoirs de crue en enrochement bétonné (0,30 cm);



❑ Le coût prévisionnel des travaux du bassin Cimetière est d'environ 181 263 €. HT (au stade de faisabilité).

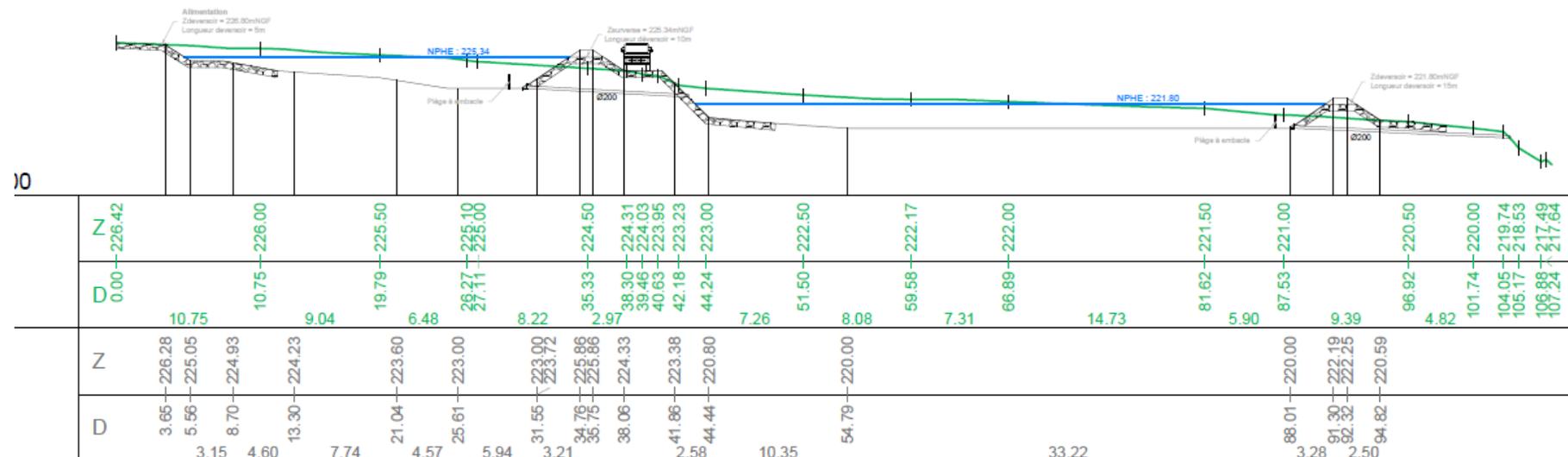
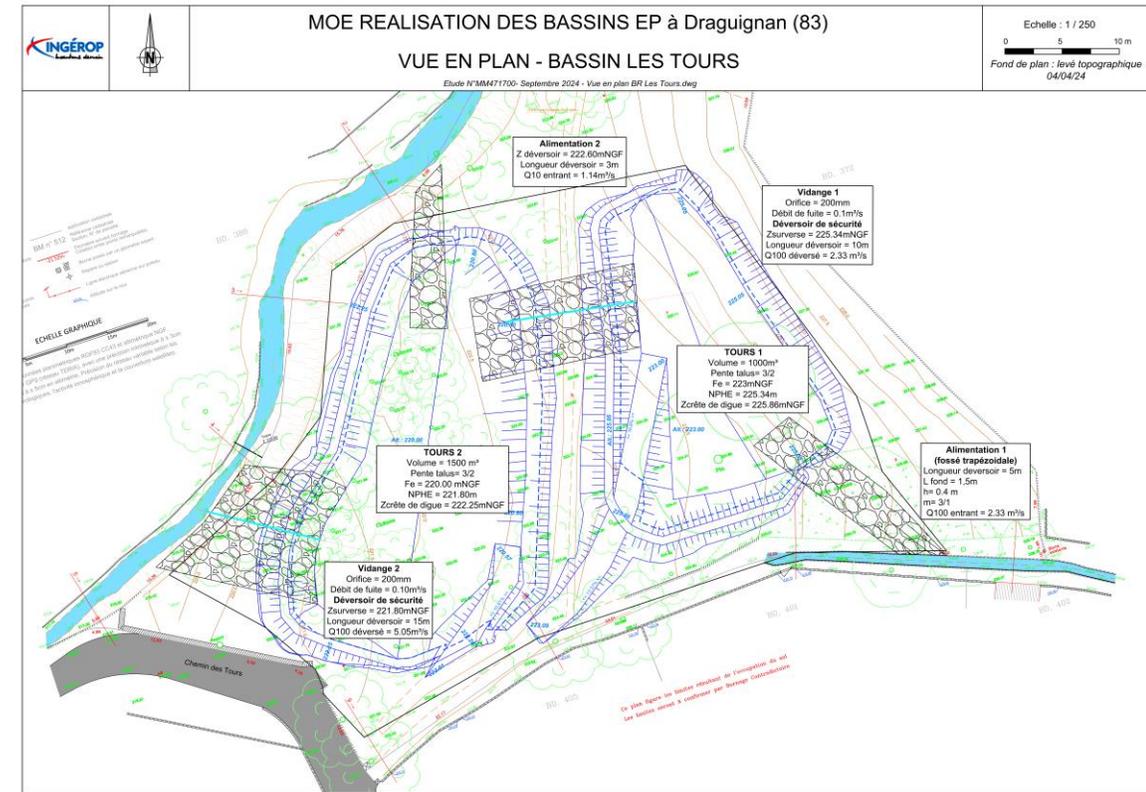
MOE réalisation bassins EP Draguignan

Présentation des dossiers règlementaires

Partie Etudes Hydrauliques et de faisabilité:

Bassin Versant des Tours : BR des Tours

- Constitué de 2 bassins en cascade (contrainte topographique et hydrogéologique);
- Bassins écrêteurs en terre :
- ✓ Volume total = 2500 m³,
- ✓ Fonctionnement en dérivation, ainsi que par récupération des eaux du fossé existant au sud de la parcelle,
- ✓ Vidange par débit de fuite et par infiltration en < 48h,
- ✓ Pente des talus (m=3/2),
- ✓ Profondeur des bassins et hauteurs des digues ne dépassent pas les 2 m;



❑ Le cout prévisionnel des travaux du bassin des Tours est d'environ 519 542 €. HT. (au stade de faisabilité)

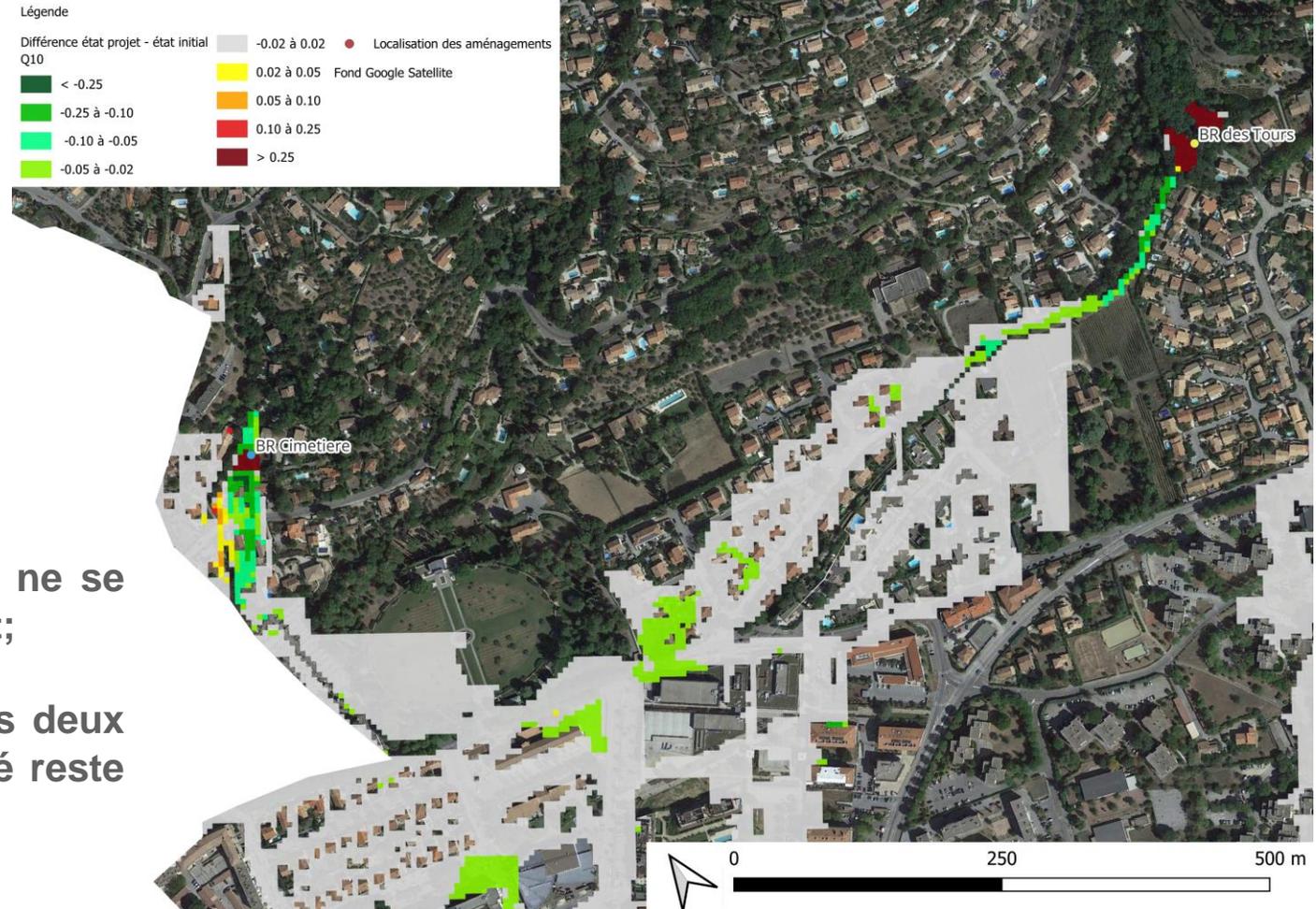
MOE réalisation bassins EP Draguignan

Présentation des dossiers réglementaires

Partie Etudes Hydrauliques et de faisabilités :

Incidences sur les écoulements de surfaces et en crues : amélioration par rapport à l'état actuel :

- ❑ Amélioration de l'existant jusqu'au Q1/Q2 pour le BR Cimetière et Q10 ans pour le BR des Tours,
- ❑ L'influence des deux aménagements proposés ne se limite qu'à l'aval direct de chaque aménagement;
- ❑ Pour les occurrences supérieures à 10 ans, les deux aménagements étant transparents, l'état projeté reste similaire à l'état actuel.



Carte différentielle - événement décennal

MOE réalisation bassins EP Draguignan

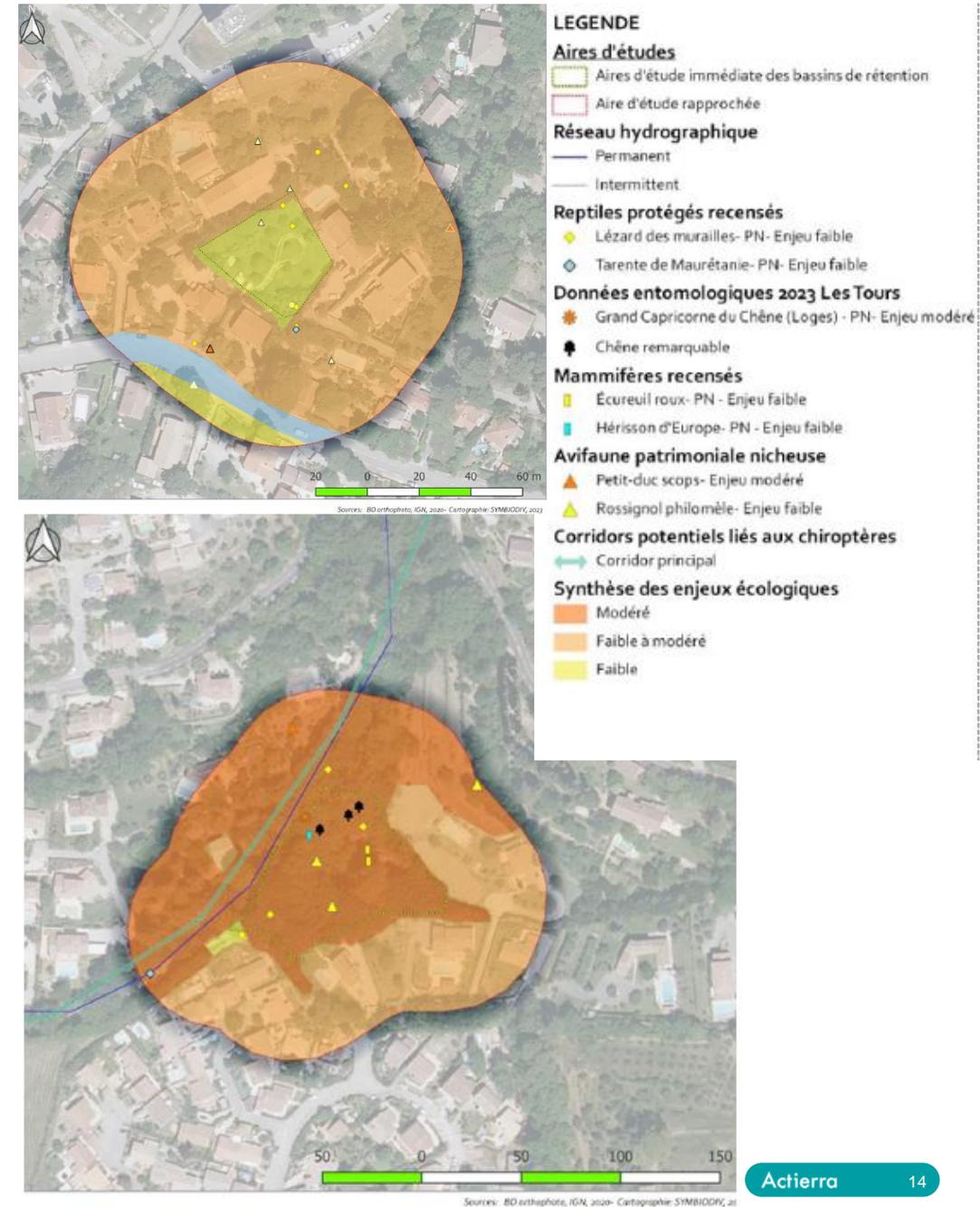
Présentation des dossiers règlementaires

Partie Biodiversité

❖ Vallon des Tours

Synthèse des enjeux

Groupe	Nom latin	Nom français	Enjeu régional	Enjeu local	Bassin concerné	
					Cimetière	Tours
Habitats	Boisement de Chêne pubescent - 9340		Faible à Modéré	Faible à Modéré		X
	Cours d'eau temporaire - 3290		Modéré	Modéré		X
Avifaune	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Modéré	Modéré	X	
	<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	Modéré	Modéré	X	X
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Modéré	Faible	X	
Chiroptères	<i>Myotis cf. blythii</i>	Petit Murin	Très fort	Faible	X	
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Fort	Faible à modéré	X	X
	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Fort	Très faible	X	X
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Modéré	Faible à modéré	X	X
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Modéré	Faible	X	X
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Modéré	Faible à modéré	X	X
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Modéré	Très faible	X	
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Très fort	Modéré		X
	<i>Rhinolophus ferrumquinum</i>	Grand Rhinolophe	Fort	Faible		X
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Fort	Faible		X
Entomofaune	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne du chêne	Modéré	Modéré		X
Reptile	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Modéré	Modéré		X



MOE réalisation bassins EP Draguignan

Présentation des dossiers réglementaires

Partie Biodiversité

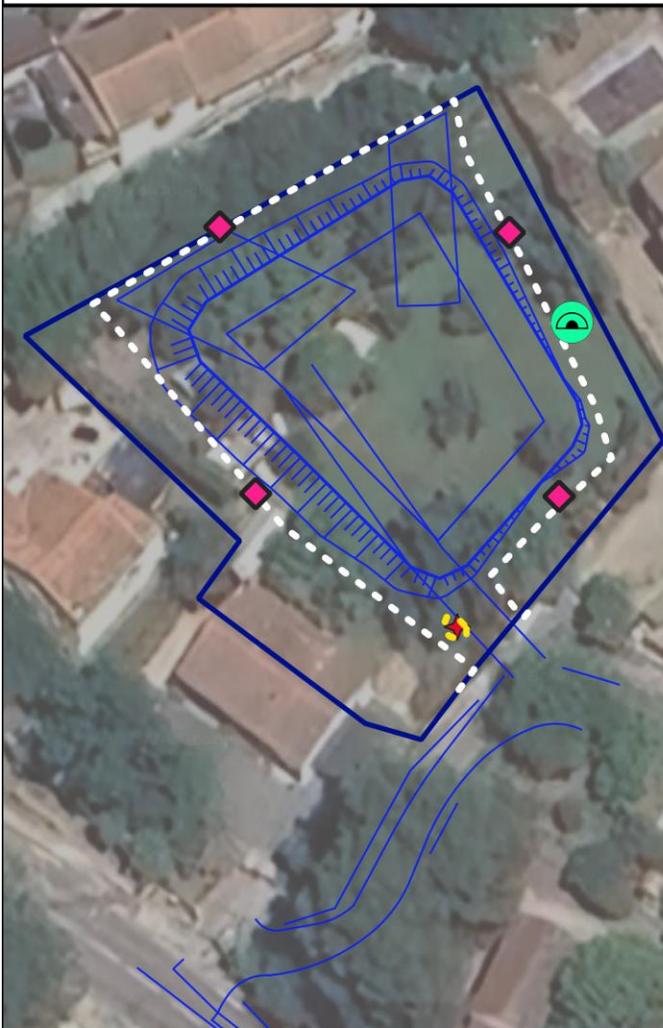
❖ Vallon des Tours

Impacts prévisionnels du projet sur le milieu naturel et mesures

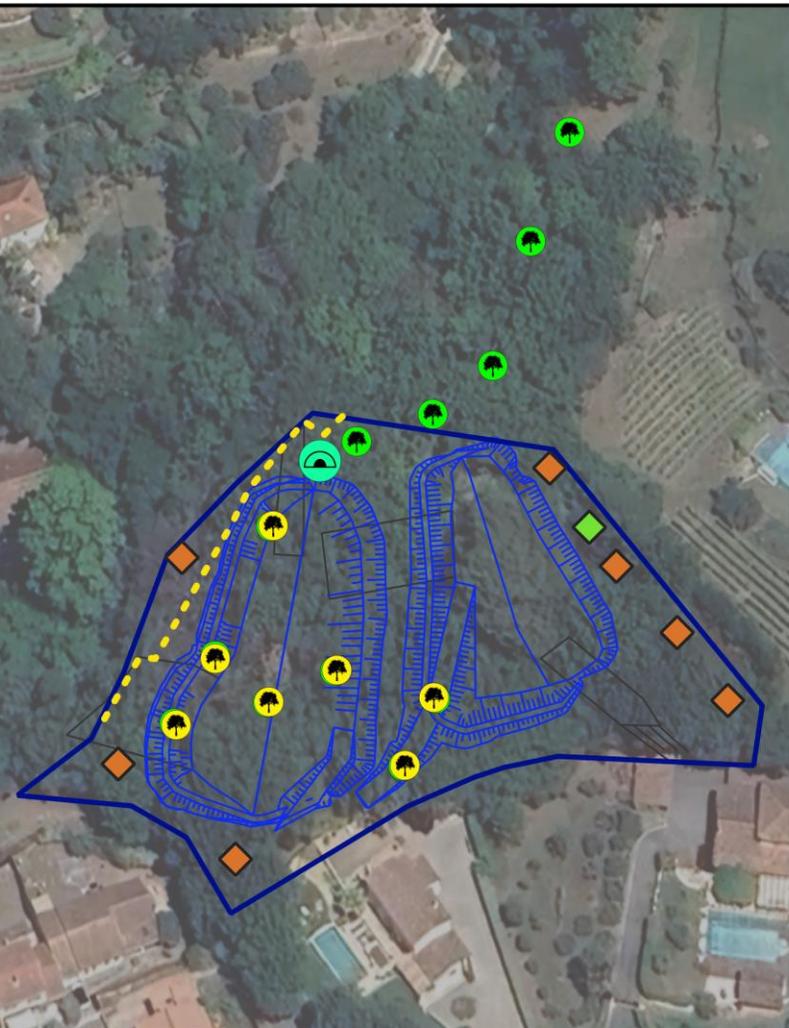
	Impacts	Mesures
Flore	<ul style="list-style-type: none">➤ Dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)	<ul style="list-style-type: none">○ MRt 4 - Prise en compte des espèces végétales exotiques envahissantes pendant les travaux et en phase d'exploitation○ MS - Suivi du chantier par un écologue référent et suivi des mesures
Habitats	<ul style="list-style-type: none">➤ Destruction / réduction des habitats naturels➤ Dégradation / Altération des habitats / Pollution des eaux et des sols	<ul style="list-style-type: none">○ MEt1 – Optimisation des emprises travaux○ MRt1 - Délimitation et mise en défens des zones sensibles○ MRe 1 Gestion écologique des habitats dans la zone emprise du projet
Faune	<ul style="list-style-type: none">➤ Dérangement d'individus➤ Destruction accidentelle d'individus➤ Destruction/ réduction d'habitats d'espèces animales	<ul style="list-style-type: none">○ MRt2 - Pose de clôtures spécifiques aux amphibiens en phase chantier○ MRt3 - Adaptation des périodes de travaux selon le calendrier biologique○ MRt5 Protocole d'abattage spécifique pour les arbres gîtes potentiels à chiroptères○ MA 1 Création de gîtes pour la faune



Synthèse des mesures écologiques - Vallon des Tours



0 5 10 m



0 10 20 m

Légende



- Emprise des bassins de rétention
- Plan de masse

Enjeux

- Alpiste mineur
- Arbres à enjeux liés aux chiroptères

Mesures

- MRT1 - Délimitation et mise en défens des zones sensibles
- MRT2 - Pose de clôtures spécifiques aux amphibiens en phase chantier
- Echappatoires amphibiens
- MRT5 - Protocole d'abattage spécifique
- MA1 - Création de gîtes pour la faune
 - Gîte chiroptères
 - Gîte Petit-duc scops
 - Hibernaculum

1/2025
Lambert 93



Ingérop - 2025

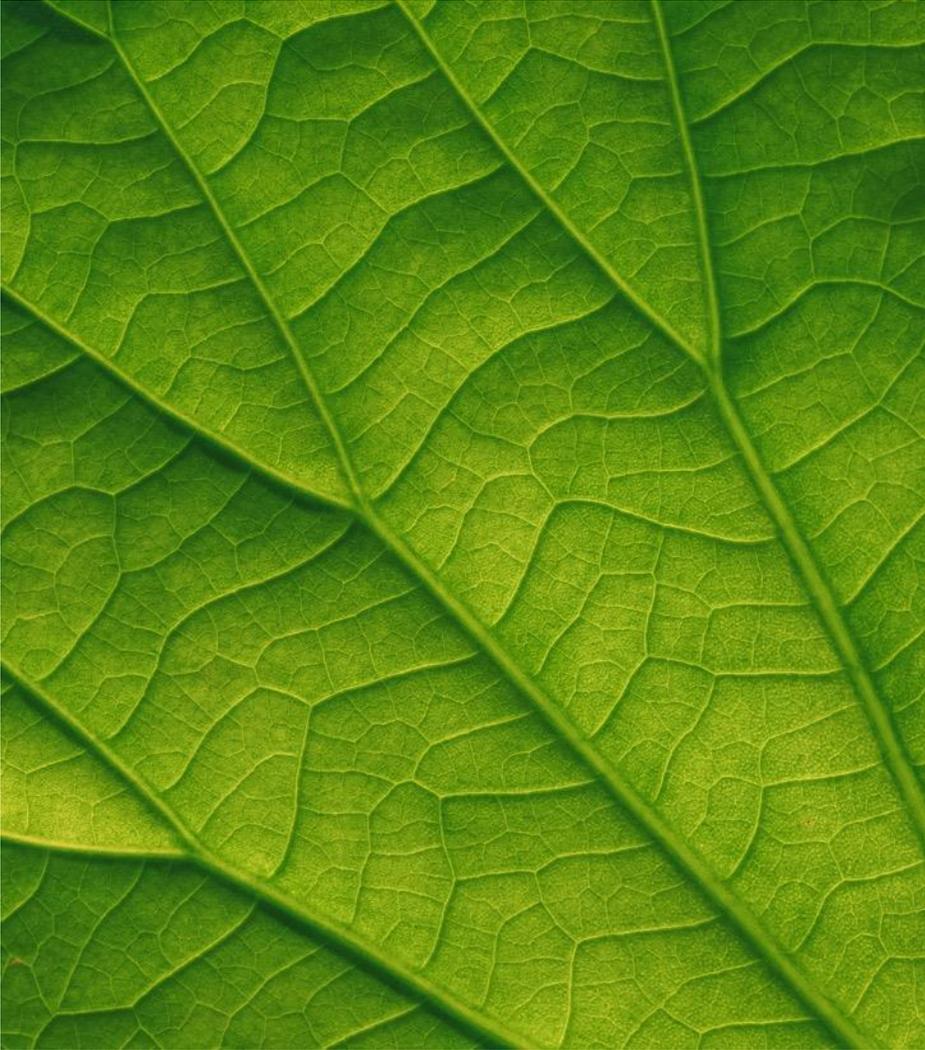
Merci

de votre attention

 [actierra.com](https://www.actierra.com)

 **INGÉROP**
Inventons demain

 **Actierra**
au service du vivant



4.

Questions